

Introduction,

La forêt paysanne, composée de bocages, prés-vergers, noyeraies et autres prés-bois, constituait 30% (Liagre et al, 2008) du revenu agricole à l'hectare en 1929. L'arbre est pourtant tombé en désuétude en agriculture lors de la révolution verte et ses remembrements dès 1960. En effet, l'agrandissement du parcellaire au détriment des haies était devenu un symbole de modernisation, une reconnaissance sociale. D'après le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) (Pinard, 2018), l'emprise au sol du bocage a ainsi chuté de 15% en 1950 à 1.25% de la surface agricole utile (SAU) actuelle soit 700 000 km de haies. L'agroforesterie¹ au sens large du système agricole qui associe sylviculture et agriculture, occupe en 2018 1.7% de la SAU avec 470 000 ha. Pourtant, les politiques agricoles affichent une reconsidération du rôle de l'arbre sur l'espace agricole.

Les piliers 1 et 2 de la politique agricole commune (PAC) montrent dans l'actuelle programmation (Parlement européen et du Conseil, 2013) des intentions de cohérence pour que les paiements directs soient moins concurrentiels des surfaces arborées. Créé en 1962 pour soutenir l'effort productif, un constat de surproduction est fait dès les années 1980. Ce diagnostic aboutira en 1992 à la volonté de découpler le revenu agricole de la production en instaurant des aides directes à l'hectare, politique qui sera l'origine du premier pilier de la PAC. Cette déconnexion fut renforcée par les réformes de 1999, 2003 (Boinon et al., 2008) et plus récemment en 2014 avec le verdissement (Parlement européen et du Conseil, 2013). À cette démarche de stabilisation économique et de prise en compte progressive des enjeux territoriaux et environnementaux, le second pilier de la PAC est initié en 1999 avec le « *Règlement de développement rural* » (RDR). Il constitue un cadre financier et un programme de développement rural unique pour toute l'Union européenne. Ces deux piliers de la PAC étaient justifiés par la Commission, le parlement et le Conseil des ministres, par la nécessité de mieux répondre aux préoccupations des citoyens européens en matière de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement.

En France, l'intégration du « *Plan de développement de l'agroforesterie* » (MAA, 2015) en tant que pilier du « *Projet agro-écologique pour la France* » (MAA, 2013) indique un renouvellement conceptuel entre agriculture et environnement. Ce dernier débute dès les années 1980 avec les controverses alimentaires et environnementales ; ceci en concomitance avec la multiplication d'initiatives émergentes du monde agricole. Qualifiées « *d'agricultures alternatives* » (Berlan-Darqué, 1991, p. 255), au modèle conventionnel hérité de la modernisation du secteur puis de sa spécialisation (Candau et al., 2017, p. 46), ces pratiques conduisent Pierre Muller (Hervieu et al, 2010, p. 340) à observer une transformation des matrices cognitives et normatives sur lesquelles sont fondées les politiques agricoles.

Le paradigme de l'agro-écologie inscrit dans la continuité de l'agriculture multifonctionnelle des années 1990 (Muller, 2000, p. 38), semble aujourd'hui trouver un écho dans la profession en faisant une insertion dans les pratiques. Promu par l'ex-ministre de l'Agriculture Stéphane LE FOLL, l'agro-écologie permettrait la conciliation des intérêts de l'agriculteur comme ceux du consommateur ou encore du citoyen, en mobilisant les ressources et mécanismes naturels pour produire autrement (MAA, 2013). Si les politiques publiques donnent des orientations et des cadres normatifs, il est néanmoins indispensable d'analyser la traduction qui en est faite dans les pratiques avant de souligner une reconfiguration des modèles de production.

¹« L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègrent des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre ».(MAA, 2015)

Cette réflexion suppose donc deux questionnements : les politiques agricoles sortent-elles de la production exclusive pour inclure des modes de production alternatifs intégrés au prisme de l'agro-écologie ? Cette éventuelle reconfiguration aurait quelles conséquences sur l'équilibre politique et représentationnel du secteur et surtout, montre-t-elle une traduction dans les pratiques ?

Nous allons illustrer ce questionnement en faisant l'hypothèse que la place de l'arbre dans le système productif est un indicateur de reconfiguration agro-écologique des politiques agricoles. Par conséquent l'entrée récente de l'agroforesterie à l'agenda des politiques agricoles illustrerait leurs trajectoires actuelles. Au-delà, c'est aussi le dialogue social avec la profession qui est interrogée. Avec l'exemple de la mise en politique publique de l'agroforesterie, nous montrerons que le « *corporatisme sectoriel* »² est sujet à l'inflexion « *pluraliste* »³ des réseaux de l'agriculture alternative. Elle est caractérisée par des processus d'innovation ascendants et interactifs qui se recentrent sur les pratiques, avec une plus grande diversité d'acteurs et l'influence accrue du consommateur. La recherche n'est plus l'unique origine de l'innovation, elle tâtonne pour trouver une posture de soutien en vérifiant la pertinence d'idées innovantes ou résoudre des blocages.

Nous examinerons ce questionnement grâce à une enquête qualitative conduite de 2015 à 2018 auprès de 24 acteurs scientifiques, institutionnels, professionnels et associatifs du réseau agroforestier. La méthode est constituée d'entretiens semi-directifs complétés d'observations participantes lors des principaux rassemblements du réseau, par exemple lors du lancement du « *Plan de développement de l'agroforesterie* » par le ministre en décembre 2015. Ces observations participantes ont permis une imprégnation de la vie du réseau, son organisation, ses courants, pour observer parfois des rivalités ou alliances dans la définition des orientations stratégiques. L'enjeu était de comprendre le processus de définition du problème public agroforestier et les modalités de sa mise à l'agenda politique, tout en décryptant les interdépendances qui s'exercent dans le processus de reconfiguration des politiques agricoles. L'intérêt de cette double démarche était de saisir les trajectoires de l'agroforesterie depuis la rupture historique de la modernisation agricole jusqu'aux actuelles politiques agro-écologiques, en passant par les configurations des controverses environnementales des décennies 1980 et 1990, ou encore celles des débats entre économie et écologie jusqu'au début des années 2000.

Cette enquête réalisée dans le cadre d'une thèse en sociologie mobilise la sociologie politique des problèmes publics, intégrée dans le schéma méthodologique et analytique des configurations sociales de Norbert Elias. Après une présentation de notre approche théorique, nous aborderons les résultats de notre analyse des reconfigurations du cadre interprétatif de l'arbre en agriculture en France et en Europe, que nous discuterons dans une dernière partie.

Analyser les configurations sociales qui ont contribué à la mise à l'agenda politique de l'agroforesterie en France et Europe.

² (Hassenteufel, 1990) « *Forme monopolistique de représentation des intérêts, jouant un rôle d'intermédiation dans la conduite des politiques publiques* »

³ (Ansaloni et al, 2016) ³ « *Diversité des groupes d'intérêts, notamment privés en situation de concurrence, dans la conduite des politiques agricoles* »

Pour l'analyse, nous mobiliserons la sociologie configurationnelle de Norbert Elias dont l'étude des processus réversibles nous paraît adaptée. Cet outil méthodologique et analytique est présenté dans son livre : « *Qu'est-ce que la sociologie ?* » (Elias, 1970).

La démarche consiste à partir d'exemples concrets pour analyser les relations entre individus, puis par effet de multiplications, comprendre au sein des configurations l'agencement des chaînes d'interdépendance. En décryptant ce qui fait lien entre les individus, cette approche développe une lecture dynamique et relationnelle des visions du monde et cherche à comprendre comment s'organisent au sein des sociétés, les représentations, les institutions politiques, les organisations sociales et les rapports de pouvoir. Les configurations sociales sont animées par des réseaux d'interdépendances, dans lesquels l'équilibre des forces donne lieu à l'édification transgénérationnelle d'institutions, d'organisations, de fonctions sociales, comme autant de cristallisations temporaires qui témoignent des orientations sociétales.

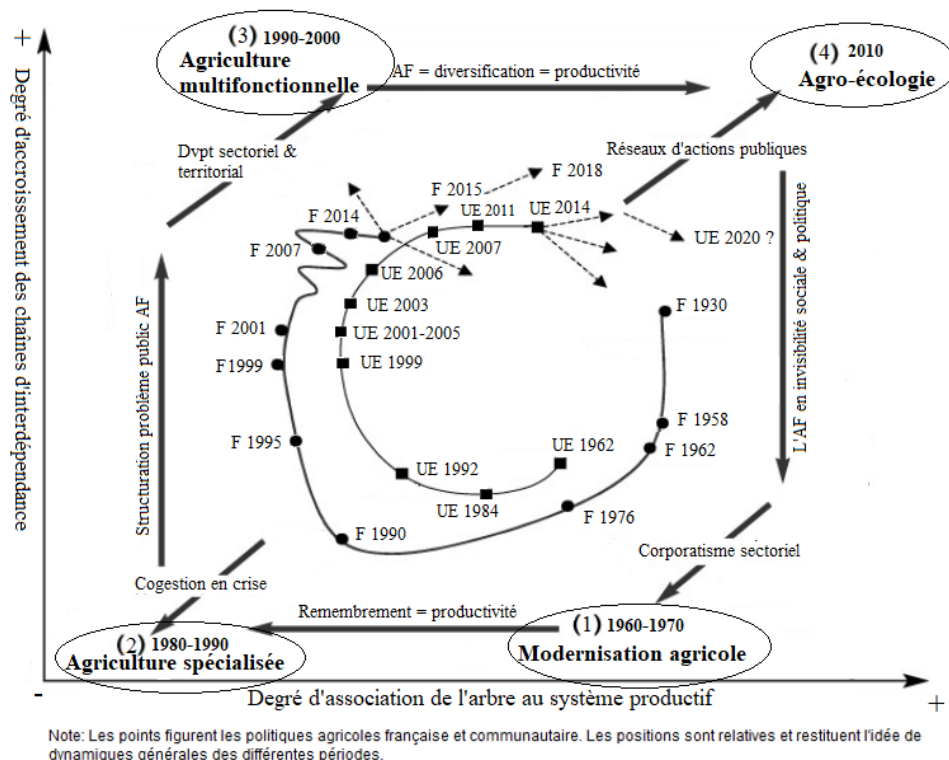
La sociologie de Norbert Elias se constitue d'une double ambition qui articule la notion de configuration sociale avec le mouvement du processus. Ainsi, les configurations sont le récit d'une réalité qui chemine, dont le processus est compris par sa connexion aux sociétés passées. À la manière de Mac Bloch (1886-1944), ou encore de celle de Fernand Braudel (1902-1985), Elias défend une sociologie historique généraliste qui intègre à l'analyse les interdépendances du social, de l'économique, ou encore du politique.

Pour donner une représentation concrète au concept de configuration sociale, en tant qu'outil analytique des interdépendances, Norbert Elias propose l'image du « jeu » :

« Quatre hommes assis autour d'une table forment une configuration. Leurs actes sont interdépendants. Dans ce cas également, c'est l'emploi du subjonctif "jeu" qui fait croire que le "jeu" possède une existence propre. On peut dire : "le jeu progresse lentement". Mais, quelle que soit l'objectivité des termes utilisés, il est évident que le déroulement du jeu découle des interpénétrations des actes d'un groupe d'individus interdépendants. (...) Ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques (...) au centre des configurations mouvantes, autrement dit, au centre du processus de configuration, s'établit un équilibre fluctuant des tensions, un mouvement pendulaire d'équilibre des forces, qui incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre » (Elias, 1970, pp. 157–158).

Dans cet extrait nous voudrions attirer l'attention sur deux points. D'abord la configuration sociale est englobante, puisque tout chez Elias est pris dans ce tissu d'interrelations dont la figure est mouvante. Matrice du social, la notion présente l'avantage de s'adapter aux échelles, macro et micro, du temps court et du temps long et permet de penser indistinctement, dans leurs transformations sociohistoriques, l'affect, l'intellect, le corps, la nature, l'individu et les sociétés. L'autre point important dans ce concept est « *l'équilibre fluctuant des tensions* », qu'il nomme encore dans ce même livre « *les chaînes d'interdépendances* ». Parce que l'individu est en prise ou immergé dans ces interdépendances qui génèrent et orientent le social, il ne dispose pas d'une distance suffisante pour en comprendre les ressorts. Ce constat motive pour l'auteur la pertinence d'une sociologie du temps long, capable d'identifier à la fois les forces en jeu, les ruptures historiques, afin de saisir dans le processus des configurations sociales, les façons dont le monde est mis en perspectives et les canaux par lesquels la connaissance chemine. En d'autres termes, la vocation de la sociologie est de dévoiler la structuration du monde en « *chassant les mythes* » (Elias, 1970, p. 33) et par la description fine des mondes sociaux et leurs logiques internes.

Pour illustrer cet étayage théorique, voici encadrées les quatre configurations sociales qui ont eu une influence sur l'histoire récente de l'agroforesterie.



Ces configurations sociales sont positionnées en abscisse sur l'axe du degré d'association de l'arbre au système productif et en ordonnée le degré d'accroissement des chaînes d'interdépendances. Il correspond à la diversification des fonctions sociales, parallèle à la croissance des interdépendances entre les individus et groupes sociaux dans une configuration donnée. Chacune est alimentée par un cadre interprétatif. Ils sont représentés par des flèches horizontales et verticales. Elles sont également influencées selon les formes organisationnelles de la profession, significatives depuis les années 1960. Ces dernières mettent en évidence des interdépendances dont la nature est caractérisée par les idéaux types suivants « *corporatisme sectoriel* » (Muller, 2000, p. 35), « *Crise de la représentation agricole* » (Muller, 2000, p. 37) « *Cohabitation développement sectoriel & territorial* » (Muller, 2000, p. 38) et enfin « *réseaux d'action publique* » (Grossman and Saurugger, 2012a, p. 81).

La première configuration sociale marque l'origine de notre analyse, elle est représentée en bas à droite. Il s'agit de la rupture historique des années 1960 avec la modernisation agricole et ses remembrements. Elle fut construite dans un nouvel alliage politique de « *cogestion sectorielle (...) fondée sur une collaboration extrêmement étroite entre le pouvoir politique et l'organisation professionnelle majoritaire* » (Keeler, 1987, cite par Muller, 2000, p.36). Dans cette configuration qui simplifie et rationalise les fonctions sociales du développement agricole et abaisse les chaînes d'interdépendance, la politique de remembrement est conçue comme un moyen d'améliorer la productivité à l'hectare.

Cette conception entraîne une sortie de l'arbre du référentiel métier des agriculteurs et abouti sur une seconde configuration sociale où l'agriculture spécialisée devient de plus en plus controversée dans les années 1980 et 1990 pour son impact environnemental, les scandales sanitaires et enfin son coût. À partir de cette perception, l'arbre sur l'espace agraire devient un symbole environnemental. La mobilisation de porteur de cause hisse progressivement sa préservation au rang de problème public dans une perspective environnementaliste qui oppose

économie et écologie, sans véritablement réussir à sensibiliser les pratiques conventionnelles malgré le concept d'agriculture raisonnée, alors promu.

Cette dynamique sociétale naissante autour des enjeux environnementaux et alimentaires, ouvre une troisième configuration sociale autour du concept de multifonctionnalité de l'agriculture dans les décennies 1990 et 2000. Elle est également alimentée par le cadre interprétatif où cohabitent notamment sous l'effet des réformes de la PAC⁴ une politique de développement sectoriel⁵ avec une autre de développement territoriale. Cette configuration va interrompre le précédent processus de rationalisation des fonctions sociales et maîtrise des interdépendances, par les tentatives de reconnections de l'agriculture avec ses territoires, l'environnement et les attentes du consommateurs.

Enfin, le cadrage de l'agroforesterie se complexifie dans l'actuelle configuration sociale de l'agro-écologie. L'arbre devenu une source de diversification des productions, les services écosystémiques sont maintenant expérimentés et quantifiés. Ils dessinent les contours d'un cadre conceptuel dans lequel on produit en s'appuyant sur les ressources et mécanismes naturels. Ainsi l'agroforesterie réintègre lentement le référentiel métier des agriculteurs. Nous aborderons plus en détail dans la dernière partie la recomposition politique suscitée par cette configuration qui voit les chaînes d'interdépendances se complexifier dans l'organisation et la gouvernance de la profession.

À travers cette illustration, nous comprenons à quel point les configurations sociales alimentent nos représentations et structurent les relations. Elles façonnent les normes qui encadrent et animent le corps social. Chaque génération apporte sa contribution en adaptant ses représentations du monde au regard des réalités vécues. Nous tenons, pour acquis et figés, nos régimes juridiques et politiques, qui sont en réalité le produit de l'histoire et l'expression sans cesse actualisée des interdépendances sociales. En l'espace d'une génération et parfois moins, nous pouvons exercer différemment des fonctions sociales devenues pourtant naturelles pour nos aînés. La politique de remembrement est une illustration de ce phénomène : l'arbre central dans le modèle de la « *polyculture élevage* »⁶, source d'abondance et de vertus agronomiques, est ainsi sorti en l'espace de quelques décennies du référentiel des agriculteurs.

Ainsi, à l'échelle macro, une configuration peut être décrite comme un paysage social apportant une toile de fond aux relations humaines. Le dispositif analytique de la configuration doit également prendre en compte le second niveau, celui de la relation. Cette articulation permet selon Norbert Elias le dépassement de l'opposition classique : individu / société. Plus qu'une divergence méthodologique avec les approches individualistes et holistes, Norbert Elias critique l'idée d'un choix nécessaire entre la liberté individuelle et le déterminisme social. Pour lui, seules les relations sont premières, personne n'est totalement libre, ni uniquement déterminé par une force sociale ou exclusivement guidé par le

⁴ Pilier 1 et 2 de la PAC.

⁵ La compétitivité est un exemple de cette stratégie de développement.

⁶ Le modèle de la polyculture élevage s'est développé en France du XVIII^e siècle jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Ce modèle trouve sa source au début du XVII^e siècle, parallèlement à l'affirmation de l'individualisme agraire et aux avancées agronomiques. Olivier de Serres (1539-1619) figure au premier rang des agronomes qui ont développé ce modèle agraire.

- Le bocage (apogée XVIII^e au XX^e siècle) correspond au redéploiement sur l'espace agraire des pratiques progressivement interdites en forêt avec le mouvement d'enclosure.

- Le bocage est l'outil structurant de l'intensification des terres et du développement de l'élevage bovin.

- Déplacements des troupeaux,

- Rotation quadriennale

- Introduction de fourrages légumineux

- Représente en 1929 30% du revenu agricole à l'hectare et 10% de la surface agricole (Liagre Fabien, 2008 p. 1)

raisonnement rationnel. Ainsi, pour la compréhension des phénomènes sociaux seules les configurations relationnelles et les situations d'interdépendances comptent. C'est par la place qu'occupe un sujet ou un groupe dans une situation sociale que l'on peut interpréter l'autonomie dont il dispose pour influencer sur cette configuration et en orienter le cheminement.

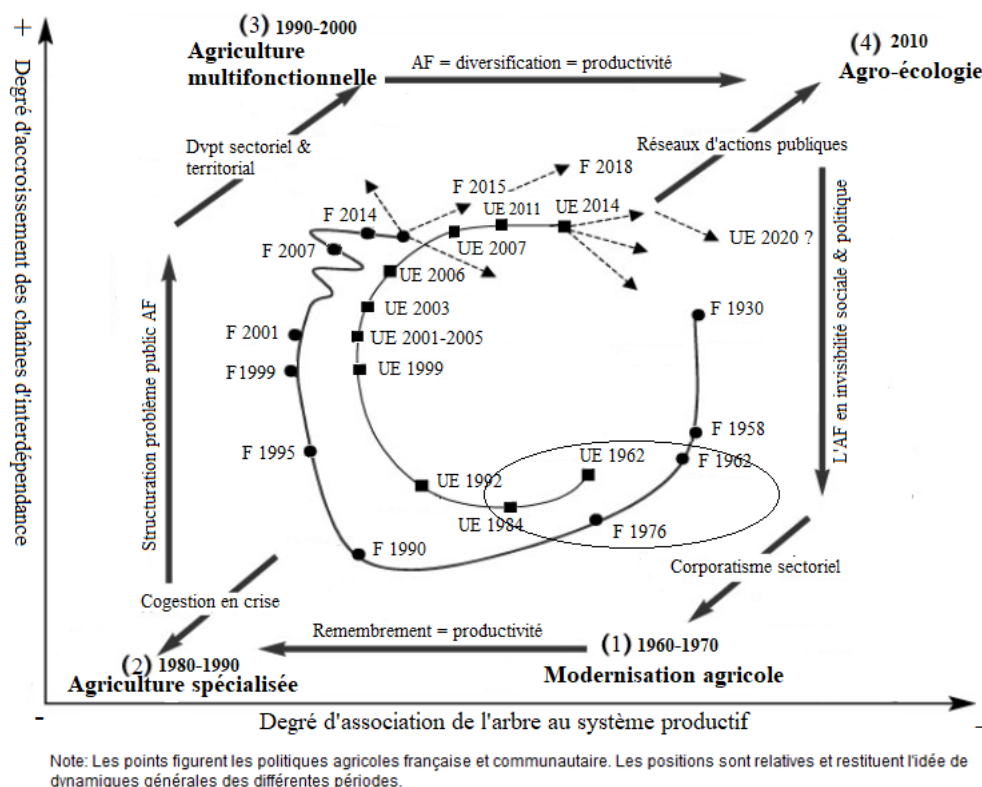
C'est pourquoi nous avons aussi mobilisé pour cette analyse la sociologie des problèmes publics⁷. En effet, nous pensons que ces deux cadres d'analyses des configurations sociales et problèmes publics permettent de souligner les mécanismes sociaux qui influencent l'élaboration des politiques agricoles en France et en Europe. Une fois les configurations sociales repérées, il est possible avec la sociologie des problèmes publics d'identifier les acteurs qui mettent en avant des sujets, ou en font reculer d'autres. De la même manière, nous pouvons déconstruire la trajectoire d'un problème public pour mieux appréhender les opérations qui structurent ces transformations sociales. En effet, l'analyse d'un problème public permet de visualiser les forces interdépendantes dans le "jeu" réversible ou un sujet émerge, la façon dont il est porté et justifié auprès de l'intérêt général pour trouver ou non un écho dans les agendas de politiques publiques ou médiatiques.

En référence à l'ouvrage : « *Sociologie politique des problèmes publics* » (Neveu, 2015) nous présenterons nos résultats sur les trajectoires de mise en politiques publiques de l'agroforesterie en nous appuyant sur la série d'opérations suivante : « *Identifier* », « *Cadrer* », « *Justifier* », « *Populariser* », « *Mettre à l'agenda politique* » et enfin « *la mise en politique publique* ». Souvent considérée comme la dernière étape du processus, l'inscription aux politiques est en réalité un jalon, important certes, mais qui ne peut être considéré comme un aboutissement. En effet, pour déconstruire le discours du changement de certaines politiques publiques qui ne trouvent pas toujours de traductions dans les pratiques, nous mobiliserons enfin une sociologie critique avec en analyse de l'action publique – les travaux insistant sur la « *dépendance au sentier* » (Palier, 2010, p. 411) ou encore le « *poids de l'histoire* » (Déloye, 2007) et enfin « *la dimension cognitive* » de la relation entre l'individu et l'institution pourvoyeuse de modèles d'actions (Hall et al, 1997, p. 483).

Après la présentation de notre cadre théorique, nous pouvons maintenant décrire les trajectoires de l'agroforesterie, au regard de la chronologie des configurations sociales que nous avons illustrées.

Les trajectoires de l'agroforesterie illustrent les orientations agro-écologiques des politiques agricole et alimentaires.

⁷ « *Sociologies politiques de l'action publique* » (Hassenteufel, 2011), « *Sociologie des problèmes publics* » (Neveu, 2015a), « *Sociologie des groupes d'intérêts* » (Grossman and Saurugger, 2012b)



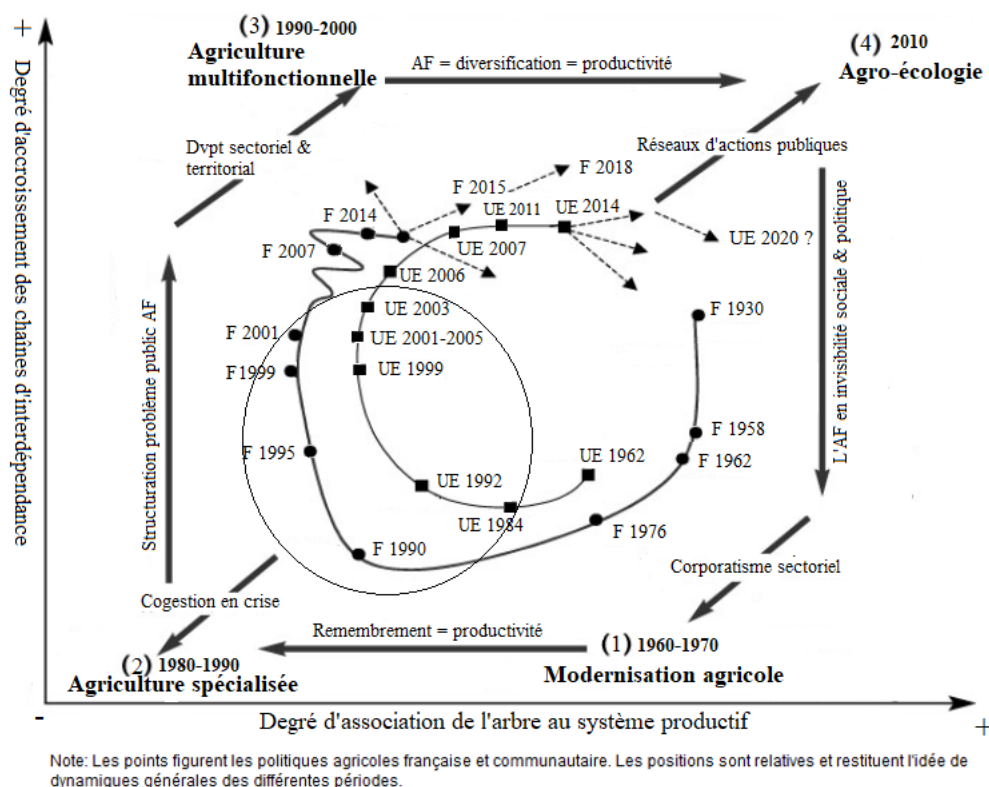
Dans la configuration de modernisation agricole à partir des années 1960, l'agrandissement du parcellaire au détriment des haies et autres alignements d'arbres était devenu un symbole de modernisation. Or pour une minorité du monde paysan, cette politique fut l'expérience d'un trouble défini par Cefaï.

« Les situations problématiques sont indissociables de champs d'expérience... dans lesquelles elles sont identifiées, caractérisées, définies, interrogées, jugées... Une situation problématique émerge quand les choses ne vont plus de soi et que l'équilibre harmonieux entre la vie collective, le milieu écologique dans lequel elle s'inscrit et les univers d'artefacts qui articulent des formes de vie est rompu » (Cefaï et al, 2012, p. 16).

Le paysan le plus modeste, dont l'attachement aux pratiques héritées, dut en effet se résigner devant la coalition du géomètre, du politique et d'une nouvelle génération d'agriculteurs préoccupés par la productivité. Inconsidérés, c'est non seulement tout un pan de leur identité professionnelle qui était nié, mais c'est aussi la mise en cause d'une propriété foncière fragile, fièrement matérialisée par les arbres et les haies. Ces paysans sont les pionniers de l'agroforesterie puisqu'ils n'ont jamais renoncé à ces pratiques traditionnelles, au côté desquels nous pouvons citer l'agronome Dominique Soltner qui publia dès 1973 « *L'Arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rurale* » (Soltner, 1973) ou encore, en 1975 cette conversion de Claude Jollet en agroforesterie intra-parcellaire avant même l'émergence du concept.

La configuration moderniste de l'agriculture génère des bouleversements tels, qu'en contre champ du progrès agricole va se structurer à partir des années 1970 des mouvements sociaux écologistes. Ils émergent en réaction aux remembrements dans une décennie où la société civile s'oppose dans un « *moment associatif* » (Rosanvallon, 2006, p. 421) à la toute-puissance de l'état modernisateur. Ces mouvements sociaux vont avoir un impact normatif sur la configuration sociale des années 1980 et 1990 dans laquelle l'agriculture spécialisée ou

productiviste va être de plus en plus controversée pour son impact environnemental. C'est alors que la recomposition du cadre interprétatif de l'arbre en agriculture va débiter avec l'émergence d'entrepreneurs de cause, d'abord issue du monde associatif. Nous pouvons souligner la création des associations « Missions bocage », « Arbres et Paysages », « Prom'haie » (...), associations qui apporteront les premiers contours environnementaux de l'agroforesterie.



Dans les décennies 1980 et 1990, les scientifiques ont tâtonné entre les cadres : sylvicole et agricole, environnemental et productif, ou encore entre tradition et modernité. Ces équipes étaient scindées en deux groupes, avec d'un côté celles travaillant sur la haie et le bocage⁸ et de l'autre des expérimentations sur l'agroforesterie intra-parcellaire⁹. Non sans difficulté, ces scientifiques ont contribué au renversement du cadre interprétatif dominant de l'arbre improductif en agriculture, avec les cadrages de la haie coupe-vent ou encore celui de l'agroforesterie intra-parcellaire alors qualifiée de « moderne ». Le laboratoire de l'INRA de Montpellier avec cette définition initiale de l'agroforesterie est parvenu à asseoir une première légitimité en produisant la théorie du : « *Land equivalent ratio* » (Dupraz et al, 2011). Elle deviendra un argument central dans la configuration de justification auprès des institutions européennes.

Or ces résultats ont longtemps été ignorés en France au point que deux équipes¹⁰ travaillant ces questions ont été contraintes de réorienter leurs recherches en 2000. En effet, il devenait crucial pour les porteurs du problème de justifier de la pratique. C'est alors que débutent les opérations de justification et de popularisation dans une configuration sociale de débat entre économie et écologique. Pour obtenir cette reconnaissance, différents leviers de légitimation,

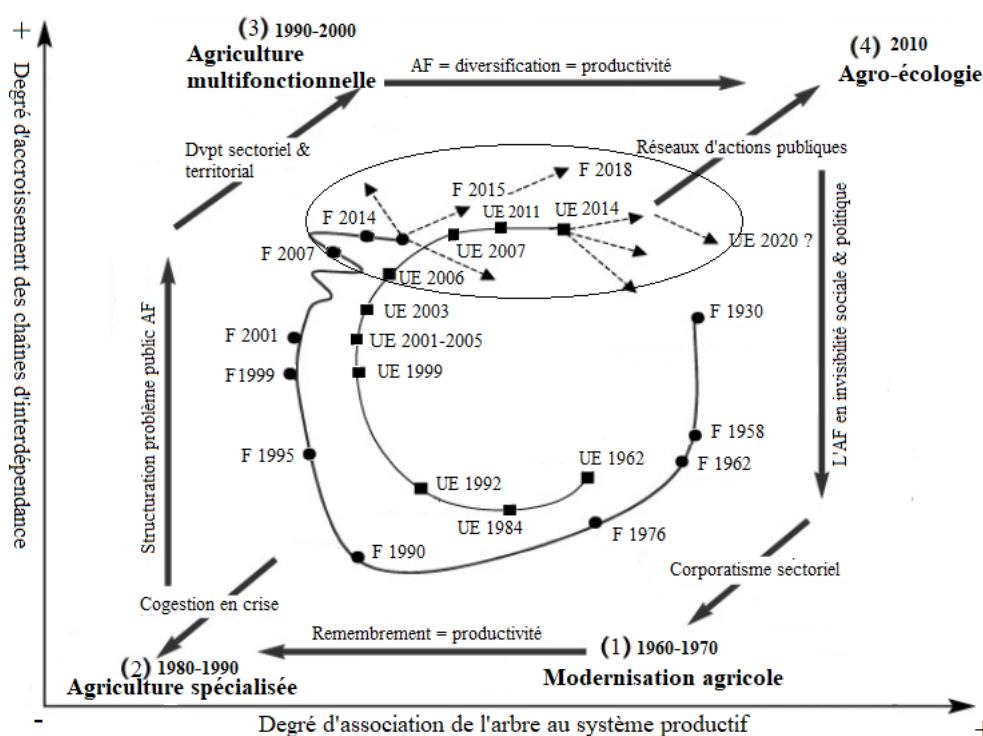
⁸ INRA Rennes

⁹ IRSTEA Clermont-Ferrand, INRA Toulouse, INRA Montpellier.

¹⁰ IRSTEA Clermont-Ferrand et INRA Toulouse.

dont celui scientifique, sont utilisés pour faire la démonstration que l'agroforesterie revêt une innovation incontournable face aux défis de durabilité de l'agriculture et relève donc de l'intérêt général. Pour devenir audible en France un agronome de l'INRA de Montpellier s'est tourné vers la scène européenne pour légitimer et justifier ses travaux. C'était l'intention du projet européen SAFE¹¹. Nous constatons ici le phénomène analysé par Patrick Hassenteufel (Hassenteufel, 2011) et Grossman (Grossman et al, 2012), d'utilisation de la sphère européenne pour lever les obstacles et les procès d'illégitimité dans le contexte national. Cet exemple illustre une « *dynamique d'engrenage* » (Hassenteufel, 2011, p. 207) qui alimente le processus d'intégration du projet européen. Ainsi, la Commission européenne intègre dans son processus politique, des acteurs dont les ressources d'expertises remontent des informations essentielles sur les contextes nationaux. Leur dimension opérationnelle en fait aussi un relais pour la mise en œuvre des politiques communautaires dans l'échelon national. La reconnaissance de ces groupes d'intérêts permet aussi bien de renforcer ces acteurs dans leur contexte national, que de légitimer l'action de la commission sur ces territoires.

À la suite de cette reconnaissance européenne, les porteurs de la cause agroforestière en France prennent conscience de l'importance d'un portage politique national. Ce constat fut à l'origine de la création de l'Association française d'agroforesterie (AFAF) en 2007, dont le but était de valoriser les premiers résultats scientifiques reconnus sur le plan européen. Parallèlement les associations locales de l'arbre champêtre, se sont structurées en groupe d'intérêts agroforestier, en créant l'Association française de l'arbre et la haie champêtre (AFAHC) qui est devenue l'AFAC-Agroforesteries en 2013 (AFAC-Agroforesteries). Elles seront rejointes en 2011 par l'European agroforestry fédération (EURAF) pour structurer et appuyer le lobbying auprès de la direction générale de l'agriculture. Ces associations avec des institutions comme le ministère de l'Agriculture, les conseils régionaux, les instituts de recherche agronomiques et les chambres d'agriculture, structurent le réseau agroforestier.



Note: Les points figurent les politiques agricoles française et communautaire. Les positions sont relatives et restituent l'idée de dynamiques générales des différentes périodes.

¹¹ Silvoarable Agroforestry for Europe, 2001/2005

Après avoir décrit l'émergence de l'agroforesterie en tant que problème public, je vous propose désormais d'analyser son entrée dans les politiques publiques. De 2001 à 2005, le projet européen SAFE fut le déclencheur de l'opération de mise en politique publique de l'Agroforesterie dans une configuration sociale où l'agriculture commence sa mue vers la multifonctionnalité. Ce projet de recherche prolongé d'un lobbying actif va renverser l'approche réglementaire¹² de l'arbre au sein des deux piliers de la PAC. En France, les surfaces arborées sont devenues éligibles¹³ aux aides directes¹⁴ du premier pilier de la PAC en 2006. Avec cette prise en compte, c'est une motivation économique vers l'arrachage qui s'efface. À l'échelle de l'Union européenne, c'est avec l'adoption du Règlement de développement rural n° 1698/2013 du Parlement européen et du Conseil (article 44) que l'agroforesterie est reconnue par la PAC avec la mesure 222 (programmation 2007-2013). En France, cette mesure spécifique est activée par les régions à partir de 2010¹⁵.

Devenue la mesure 8.2 « *D'aide à l'installation de systèmes agroforestiers* » dans l'actuelle programmation (2014-2020). Une étude récente fait un premier bilan mitigé de ces mesures :

« Lack of maintenance associated to measure 222 and the loss of direct payments of Pillar I, clearly affected to this unsuccessful result. The higher flexibility of agroforestry measure lined to CAP 2014–2020 linked to the definition (woody instead of tree) and the establishment of a five years payment period after agroforestry establishment helped to improve agroforestry adoption for a long number of Rural Development Programs. However, the loss of Pillar I payment if agroforestry measured is implemented is a strong barrier to foster agroforestry in Europe. A management plan on which a thinning program details a final tree density below 100 trees per hectare could be a good solution for this purpose. » (Santiago-Freijanes et al., 2018.)

Au-delà de cette mesure, les surfaces arborées sont maintenant protégées (BCAE 7). Paradoxalement ce texte normatif a eu l'effet contreproductif de provoquer des arrachages en amont de la mise en œuvre de ce nouveau cadre normatif. En effet, des agriculteurs ont fait le choix par « *une approche calculatrice* » (Hall et al, 1997, p. 486) de supprimer les haies qui selon eux étaient mal placées, avant que la BCEA7 ne l'interdise. Par ailleurs, les surfaces arborées sont aussi encouragées dans la politique de conditionnalité du verdissement de la PAC en devenant des « *surfaces d'intérêts écologiques* »¹⁶ (SIE). Une ferme qui atteint le seuil de 5% de ses terres arables en SIE peut prétendre à une bonification de ses aides directes via des « *paiements verts* »¹⁷. En effet, les paiements de base (DPB) sont augmentés si la gestion de la surface agricole utile (SAU) respecte trois conditions. Tout d'abord, la ferme doit compter au minimum 5% des terres arables dédiées aux SIE dans lesquelles sont inclus les systèmes agroforestiers. Ensuite, elle doit protéger les prairies permanentes et enfin, avoir une diversité des assolements dans la rotation avec au moins trois types de cultures. Si cette inflexion du premier pilier de la PAC ouvre une prise en compte plus large des surfaces arborées dans l'actuel dispositif du verdissement, cette politique aurait d'après la Cour des

¹² Cf annexes 2 et 3

¹³ (Circulaire ministérielle DPEI/SPM/SDCPV/C2006-4038)

¹⁴ DPU (Droit au paiement unique) devenu DPB (Droit au paiement de base)

¹⁵ (Circulaire ministérielle DGPAAT/SDBE/SDFB/C2010-3035).

¹⁶ Exemples : (1 mètre linéaire de haie égale 10m² de SIE et 1 hectare en agroforesterie intraparcellaire égale 1ha en SIE.)

¹⁷ Le « paiement vert », ou verdissement est un paiement direct aux exploitants agricoles qui vise à rémunérer des actions spécifiques en faveur de l'environnement et contribue à soutenir leurs revenus. Il impose le respect par un grand nombre d'exploitants de mesures similaires, contribuant par leur effort de masse globale à améliorer la performance environnementale de l'agriculture en termes de biodiversité, de protection de la ressource en eau et de lutte contre le changement climatique.

comptes européenne (Jereb et al., 2017) une faible efficacité opérationnelle, du fait de la révision à la baisse des objectifs dans le processus législatif, ainsi qu'une complexité de mise en œuvre. Cet exemple illustre la « *dépendance au sentier* » (Palier, 2010, p. 411) de la PAC qui a du mal à justifier politiquement une restriction des paiements de basse même pour des motifs environnementaux. Le compromis semble donc avoir été trouvé dans l'abaissement à 5% du seuil de SIE de telle manière que peu d'agriculteurs en soient exclus.

C'est en 2015 que l'on assiste en France à un réel portage politique de l'agroforesterie en devenant le dixième pilier du « *Projet agroécologique pour la France* » initié en 2013 par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Cette inscription à l'agenda du MAAF, a permis à l'agroforesterie le coup de force de s'imposer aux institutions de l'agriculture, des programmes scolaires à la recherche, alors même que la pratique était souvent décriée ou au mieux considéré comme étant une pratique marginale. Dans ce plan l'agroforesterie est vue comme « *un ensemble de pratiques anciennes porteuses d'avenir* ». Il propose 5 axes pour dynamiser la pratique

Axe 1 : Mieux connaître la diversité des systèmes agroforestiers et leur fonctionnement

Axe 2 : Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

Axe 3 : Développer le conseil, la formation et la promotion de l'agroforesterie

Axe 4 : Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable

Axe 5 : Promouvoir et diffuser l'agroforesterie à l'international

Un comité de pilotage et de suivi mobilisant les acteurs du réseau agroforestier a été constitué pour mener ces actions. Une évaluation mi-parcours de ce plan est prévu en fin d'année 2018.

Au-delà de ce plan, nous pouvons également évoquer dix-huit programmes de recherche et développement en France, ainsi que trois programmes européens, AGROFE (Agroforestry education in Europe), AFINET (Agroforestry Innovation Networks) AGFORWARD (AgroForEstry that will advance rural development 2014/2017). L'agroforesterie mobilise également dix unités de recherche de l'INRA et treize institutions dont les chambres d'agriculture sont impliquées dans le développement de la pratique. La pratique occupe désormais une place plus marquée dans les programmes de la formation continue jusqu'à entrer concrètement dans les projets d'établissement, avec la plantation de parcelles. Des formations spécialisées de conseil en agroforesterie émergent également à Angers et en Île-de-France. Les points faibles de cette entrée en politique publique de l'agroforesterie en France sont la faiblesse des financements mobilisés pour le développement de la pratique au-delà des actions de recherche et développement. La tendance semble plus être à la mobilisation de ressources existantes qui mobilise des acteurs du réseau agroforestier, plutôt qu'à des politiques incitatives. Nous avons évoqué les mesures de la PAC or pour l'exemple de la mesure 8,2 de l'article 44 du RDR « *d'aide à l'installation de systèmes agroforestiers* », il apparaît que ce sont les régions qui activent ou non ce dispositif incitatif qui prend en charge 80% du coût d'une plantation selon des critères restrictifs et des délais de remboursement dissuasifs. Or à ce jour seulement une région sur deux a activé ce dispositif. Si un volontarisme politique était indéniable au cours du dernier quinquennat, la traduction opérationnelle de cette politique semble se mettre en place dans la durée, mais souffre de financements insuffisants.

Au-delà de l'action publique nous pouvons citer l'engagement de fondations, par exemple la Fondation de France qui finance 50 thèses dans de nombreuses disciplines sur l'agroforesterie ou encore les Fondations Yves rocher, Accord-hôtel qui financent des plantations des dispositifs spécifiques.

Ces mises aux agendas politiques de l'agroforesterie illustrent l'inflexion actuelle des politiques agricoles en faveur d'une politique agro-environnementale, dans une configuration

sociale où l'agriculture devient multifonctionnelle. Au-delà, la réalisation de ce « *Plan de développement de l'agroforesterie* »¹⁸ illustre une recomposition politique où une pluralité d'acteurs organisés en réseau trouve aujourd'hui une place dans la conduite des politiques agricoles.

Les réseaux d'actions publiques, une recomposition du corporatisme sectoriel en France ?

Dans cette mise à l'agenda politique, il apparaît que l'expertise du réseau agroforestier à l'image d'autres réseaux des agricultures alternatives a été une ressource pour le ministère l'Agriculture dans la définition technique du « *Plan de développement d'agroforesterie* », sa mise en œuvre et aujourd'hui son suivi et son évaluation¹⁹. Ainsi, il est intéressant de comprendre l'échange politique qui se structure entre ces acteurs d'agriculture alternative et le législateur.

Après avoir souligné le rôle des scientifiques, il est utile à présent, d'identifier les registres d'actions et les ressources des acteurs associatifs qui sont parvenus à légitimer le sujet, en suscitant ou en s'adaptant à des fenêtres de tir au sein des politiques agricoles Européennes et nationales. Nous observons par exemple chez les deux associations nationales, des ressources différentes pour finalement défendre deux visions complémentaires de l'agroforesterie.

L'AFAC peut être ainsi défini comme un groupe de conviction menant habilement plusieurs formes de lobbying constituées de contacts directs formalisés et informels, où les ressources d'expertises sont avancées pour nourrir et orienter l'action du politique (Hassenteufel, 2011, p. 195). C'est de cette façon que l'AFAC obtiendra de l'ex-ministre de l'Agriculture Stéphane LE FOLL un rapport du Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) qui a appuyé l'idée de ce qui deviendra le « *Plan de développement de l'agroforesterie* ». Cette association alimente sa légitimité politique de l'articulation d'une stratégie de communication teintée de dramatisation qui relaie sur Internet les témoignages d'agriculteurs, avec le développement d'une expertise via une équipe d'agronomes qui participent à plusieurs programmes de recherche finalisés (CASDAR). Cette recherche de soutien auprès de l'opinion publique pour acquérir ce statut d'expert légitime est caractéristique d'acteurs qui ne peuvent se prévaloir d'une représentativité en nombre d'adhérents (Grossman et al, 2012b, p. 125).

De son côté l'AFAC-A, association catégorielle se concentre sur l'animation de son réseau centré sur la gestion durable du bocage et sa valorisation économique. L'expertise technique de son réseau d'opérateur professionnel positionne également cette association moins communicante à cette période, en groupe d'intérêt incontournable pour le MAAF. En reprenant l'action 6.10 du rapport publié en février 2015 par le CGAER intitulée « *Mettre en place des plans de développement durable du bocage et une certification « bois agroforestier géré durablement »* », l'AFAC-A soutient ses thématiques de prédilection dans les négociations ouvertes pour la définition du « *Plan de développement de l'agroforesterie* ». En effet, l'AFAC-A remet une contribution au ministère le 13 octobre 2015 pour enrichir le projet de plan. Elle y défend l'idée qu'un nouvel axe du plan soit ajouté, intitulé : « *Valoriser économiquement les productions de l'agroforesterie et des filières attachées* ». Nous

¹⁸ <http://agriculture.gouv.fr/un-plan-national-de-developpement-pour-lagroforesterie>

¹⁹ Le comité de pilotage animé par le ministère représente les acteurs principaux du réseau agroforestier.

observons dans la version finale du plan que ce rééquilibrage en faveur d'une meilleure prise en compte du bocage a bien eu lieu, notamment avec l'adoption d'une définition internationale de l'agroforesterie qui intègre aussi bien l'intra-parcellaire que le bocage.

Les acteurs de l'agroforesterie ont contribué au remaniement des politiques françaises et communautaires, vers une évolution sensible de la place reconnue aux arbres dans le schéma agricole. Ce dialogue social tend à déclasser l'hégémonie du « *corporatisme sectoriel* » dans la représentation de la profession agricole en France. Les modalités d'élaboration du « *Projet agro-écologique* » en France et le « *Verdissement* » de la PAC témoignent en effet de l'émergence de « *réseaux d'actions publiques* » :

« Dans un environnement complexe, les réseaux sont les résultats de la coopération plus ou moins stable entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et partagent des normes et des intérêts. Un réseau comprend un groupe d'acteurs qui dépendent les uns des autres pour les ressources telles que l'information, l'expertise, l'accès à la prise de décision et la légitimation »(Grossman et al, 2012, p. 81)

En effet, ces réseaux de l'agriculture alternative sont tournés vers la société civile et contribuent à générer une image revalorisée de l'agriculture. En orientant la politique agricole vers le paradigme agro-écologique, le MAAF a cherché à parler à la majorité des agriculteurs en donnant une nouvelle orientation aux concepts de modernité et d'écologie. Ainsi, l'agro-écologie fut mobilisée par le précédent ministre Stéphane LE FOLL en tant que modernité hybride avec l'objectif d'un décloisonnement, entre production et environnement, approche qui trouve sens dans une configuration où l'agriculture devient multifonctionnelle.

L'architecture holistique de ce projet agroécologique, plus qu'une loi normative, elle témoigne d'un dialogue social non conventionnel dans ce secteur traditionnellement corporatiste où la FNSEA était hégémonique. En intégrant l'expertise issue des réseaux agricoles alternatifs, la gouvernance du projet agro-écologique sélectionne en effet de nouveaux partenaires en les mobilisant dans la construction de cette politique.

Nous avons effectivement observé une volonté d'institutionnalisation de ces réseaux pluralistes où l'enjeu est de permettre une collaboration entre les acteurs historiques et ceux émergeant. Les Réseaux mixte technologie, comme celui dédié à l'agroforesterie « RMT AgroforesterieS », la reconnaissance de structures alternatives au statut d'ONAR (Organisme national à vocation rurale et agricole)²⁰ ou enfin l'émergence des réseaux ruraux, dont le « Réseau rural agroforestier », participe de cette volonté. Cette mise entre parenthèses du « *système de connaissances agricoles* » (AKS)²¹ dont la dimension linéaire est liée au corporatisme sectoriel, pour une ouverture sur l'orientation européenne des « *systèmes de connaissances et d'informations agricoles* » (AKIS)²² a d'ailleurs été à l'origine d'un « gèle »

²⁰ Les ONVAR sont des structures qui portent toutes une ambition de transformation des pratiques agricoles vers l'agro-écologie, de redynamiser les liens entre agriculteurs, et avec les territoires. Le Ministère de l'Agriculture a créé un CASDAR ONVAR pour reconnaître ces organisations différentes des acteurs institutionnels du développement agricole, notamment de l'APCA et de l'ACTA. Notons que l'AFAF (Association française d'agroforesterie) fut l'un des 20 ONVAR reconnus.

²¹ (Martin, 2013, p. 2) (AKS : agricultural knowledge system ou système de connaissances agricole en français) « Ensemble de chercheurs, de conseillers et d'enseignants dont l'action se concentre sur la production formelle de connaissances puis leur transfert au secteur agricole. »

²² (Martin, 2013, p. 2) « L'AKIS correspond à un système qui relie les personnes et les institutions afin de favoriser l'apprentissage mutuel. Celui-ci intègre les enseignants, les chercheurs, les conseillers et les agriculteurs, ces derniers étant au cœur du « triangle de la connaissance ». Plus récemment, le même sigle AKIS a été mobilisé pour désigner des Systèmes de connaissance et d'innovation agricoles, ce qui représente un glissement vers la notion de Système d'innovation agricole (AIS). »

de la cogestion entre le ministre Stéphane LE FOLL et la FNSEA, remarqué lors du 70^e congrès de la FNSEA en 2016.

L'exemple de l'agroforesterie montre que les RMT ou les Réseaux ruraux sont des institutionnalisations qui se déclenchent trop tardivement au regard des dynamiques naissantes. Autrement dit les mobilisations collectives qui portent ces innovations doivent accéder à un certain niveau de structuration pour répondre aux appels à candidatures et être reconnues par ces dispositifs. Aussi, dans leur phase de lancement, ils sont accaparés par la coopération entre institutions, ceci au détriment de la pratique en question.

Afin de détecter plus en amont les initiatives de terrain, le « Projet agro-écologique », a souhaité sélectionner et centraliser les collectifs qui expérimentent des pratiques agro-écologiques. Pour marquer cette volonté et donner une meilleure lisibilité à ces groupes, les Groupements d'intérêt économique et environnemental²³ (GIEE) ont été positionnés au cœur de la « *loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* » (LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, 2014). En janvier 2018, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation recensait 477²⁴ dont 25 ont l'agroforesterie en thématique principale ou secondaire²⁵. En s'appuyant sur les collectifs d'agriculteurs dont nombre d'entre eux préexistaient au dispositif GIEE cette politique agricole semble nuancer la verticalité donnée développement agricole. Au-delà de cette première ambition d'écologisation des pratiques, l'agro-écologie semble réorganiser les schémas de production et circulation de la connaissance.

Aujourd'hui, nous notons le rapprochement de l'actuel ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane TRAVERS avec le traditionnel corporatisme sectoriel, observable à travers la concentration du ministère sur la restauration des prix, principale revendication de la FNSEA. Alors que la précédente équipe s'était centrée sur l'innovation pour que les agriculteurs reconstruisent des marges en adaptant les modes de production et en misant sur la qualité, l'équipe actuelle contre toute attente, étant donné son positionnement politique revendiqué libéral, a pris l'option de la régulation dans le monde concurrentiel de la grande distribution. Malgré ce repositionnement du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, nous observons que les réseaux alternatifs sont systématiquement associés aux concertations où les orientations à donner aux politiques agricoles sont mises en débat depuis le Grenelle de l'environnement en 2007. Si leurs positionnements sont plus ou moins concrétisés dans les politiques menées, ces réseaux sont aujourd'hui en mesure de faire pression sur le ministre lorsqu'elles sont mécontentes de la ligne choisie. En effet, à la fin du processus des « *États généraux de l'agriculture et de l'alimentation* », la pression médiatique de l'agriculture biologique s'est en effet ressentie à propos de l'absence selon eux, d'une feuille de route suffisamment précise pour atteindre des objectifs communiqués.

L'infléchissement du corporatisme sectoriel historiquement lié aux politiques agricoles en France indique enfin une mue de la puissance publique vers la régulation. Selon Patrick

²³ <http://agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee>

²⁴ (« ÉTAT DES LIEUX DES GIEE EN 2018, » 2018., p. 1) « Au total plus de 9 000 agriculteurs sont impliqués. La taille des collectifs varie entre une petite dizaine et plus de 100 agriculteurs, avec une moyenne autour d'une vingtaine d'exploitants agricoles par GIEE. Dans de nombreux cas, des partenaires non-agriculteurs, comme un lycée agricole, font également partie du collectif. »

²⁵ Cf annexe 4

Hassenteufel (Hassenteufel et al., 2007), « *l'État régulateur* » souligne d'abord le passage du « *faire, au faire faire* ». L'État régulateur agit plus par le biais des politiques incitatives. Il est donc plus dans une posture « *en interactions, qu'en actions* », il « *délègue* », « *pilote* » et « *oriente* » plus qu'il ne « *met en œuvre* ». Pour l'auteur, ce repositionnement est lié au renforcement des « *capacités de contrôle étatique* » à travers des outils comme « *l'audit* », « *l'évaluation* » qui implique donc une réforme importante des administrations. Ainsi la fragmentation de l'interventionnisme étatique dans l'ouverture de marchés publics à la concurrence, permet de préserver les positions de l'État en devenant le maître du jeu de la sélection des problèmes publics, de l'animation de ces réseaux et enfin de l'évaluation des actions menées. Autrement dit, le passage d'un État qui dirige les marchés à un État qui les encadre est une recomposition de l'interventionnisme étatique (Levy, 2006).

Conclusion et discussions

Cette enquête illustre avec l'agroforesterie une inflexion agro-écologique des politiques agricoles menées ces dernières années sur les scènes françaises et communautaires. L'inscription de l'agroforesterie dans les politiques agricoles nous a également permis d'esquisser l'ouverture pluraliste du dialogue social dans le secteur. La situation française, historiquement caractérisée par de solides institutions publiques et un corporatisme sectoriel puissant, semble avoir été nuancée avec le ministre Stéphane LE FOLL. Si nous la situons au regard des idéaux types du développement rural européen (AKS, AKIS, AIS)²⁶, la politique agro-écologique en France menée lors du précédent quinquennat peut être positionnée au niveau du système « AKIS », sigle qui a récemment glissé vers la notion de « *Système d'innovation agricole* » (AIS) (Martin, 2013, p. 2). Cette conception, voit dans les alternatives agricoles, moins le produit de la recherche et du transfert de connaissances, que le résultat d'interactions entre acteurs, au sein de réseaux d'actions publiques. Accompagner publiquement l'innovation implique alors de situer les problèmes publics au regard de l'intérêt général. La trajectoire de l'agroforesterie montre aussi que le mode de sélection des politiques publiques incitatives, construit sur des critères d'éligibilité, reste fragile dans sa capacité à faire émerger précocement les innovations. Sans organisation structurée et une forme de maîtrise des dispositifs institutionnels, le réseau agroforestier n'aurait pu investir du temps pour s'intégrer dans des procédures d'appels à candidatures.

« *L'effort environnemental* »²⁷ demandé aux agriculteurs est à la fois excluant pour ceux qui n'ont, ni le capital culturel, ni celui économique, pour concevoir et mobiliser les leviers de la transition écologique. Pourtant, cet effort ouvre des perspectives pour ceux qui perçoivent ces

²⁶(SCAR, 2010)

AKS (agricultural knowledge system ou système de connaissances agricoles en français)

AKIS (Système de connaissances et d'informations agricoles)

AIS (Système d'innovation agricole)

²⁷ L'effort environnemental est généré par les politiques publiques, il repose sur une contribution à la protection de l'environnement différente selon les catégories sociales. La contribution peut être monétaire ou recouvrir une exposition au risque ou un accès différencié aux ressources naturelles. (V. and J, 2014, pp. 255–269).

enjeux et qui s'engagent, via des collectifs d'agriculteurs parfois associés aux chercheurs, dans un processus de formation et/ou de recherche participative²⁸. En ce sens, les GIEE centraux dans l'architecture du projet agro-écologique, marquent le renouvellement de l'élite agricole.

Dans un environnement d'intégrations post nationales²⁹, les adaptations contemporaines de l'État régulateur semblent démontrer qu'il n'est, ni vidé de sa légitimité à se positionner, ni dépossédé de ses moyens d'action. L'organisation bureaucratique de l'interventionnisme de l'État semble s'orienter vers une reconfiguration technocratique des administrations et des agences de l'État régulateur. Cette nouvelle forme vise elle aussi, une rationalisation des moyens autour de la reformulation continue de l'intérêt général.

²⁸ Exemple projet CASDAR « SMART » (Systèmes maraîchers en Agroforesterie: création de Références techniques & économiques)

²⁹ Européanisation, Mondialisation.

Bibliographie :

- Ansaroni, M., Allaire, G., 2016. La grande transformation des politiques agricoles anglaise et française : une sociologie de l'hégémonie économique. *Revue de la régulation*, Capitalisme, institutions.
- Berlan-Darqué, M., 1991. L'écologisation de l'agriculture française. 255-258. Citation p.255.
- Boinon, J., Kroll, J., Lépicié, D., Leseigneur, A., Viallon, J., 2008. La mise en œuvre des DPU dans les États membres de l'Union européenne. Secrétariat Général Serv. Stat. Prospect. Sous-Dir. Prospect. L'Évaluation, Notes et études économiques 7–32.
- Candau, J., Deuffic, P., Kuentz-Simonet, V., Lyser, S., 2017. Entre environnement, marché et territoire : agriculteurs en quête de sens pour leur métier. *Regards sociologiques sur les alternatives en agriculture* 45–81.
- Cefaï, D., Terzi, C., 2012. L'expérience des problèmes publics, Raisons pratiques épistémologie, sociologie, théorie sociale 22. Éditions. de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- Déloye, Y., 2007. Pour une sociologie historique de la compétence à opiner « politiquement ». Quelques hypothèses de travail à partir de l'histoire électorale française. *Rev. Fr. Sci. Polit.* 57, 775–798. <https://doi.org/10.3917/rfsp.576.0775>
- Dupraz, C., Liagre, F., 2011. Agroforesterie des arbres et des cultures, [2e édition]. ed, Agriproduction. Groupe France agricole, Paris.
- Elias, N., (1970/1991). Qu'est-ce que la sociologie ? L'Aube. éd., La tour d'Aigues. Paris.
- ÉTAT DES LIEUX DES GIEE EN 2018.
- Grossman, E., Saurugger, S., 2012. Les groupes d'intérêt action collective et stratégies de représentation, 2e édition. éd., Collection U.
- Hall, P.A., Taylor, R., 1997. La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Rev. Fr. Sci. Polit.* 47, 469–496. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1997.395192>
- Hassenteufel, P., 2011. Sociologie politique l'action publique, 2e édition. ed, Collection U.
- Hassenteufel, P., 1990. Où en est le paradigme corporatiste ? *Politix Revue des sciences sociales du politique* 75–81.
- Hassenteufel, P., Bady, B., Déloye, Y., 2007. L'Etat mis à nu par les politiques publiques., in: *Le Temps de l'Etat. Mélanges En l'honneur de Pierre Birnbaum*. Paris, pp. 311–329.
- Hervieu et al, 2010. Les mondes agricoles en politique De la fin des paysans au retour de la question agricole, Sciences Po. Presses de Sciences Po, Paris.
- Jereb et al., 2017. Le verdissement : complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement. (Rapport spécial No. 21). Cour des comptes européenne.
- Levy, J.D., 2006. The state after statism new state activities in the age of liberalization. Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- Liagre, F., 2008. Répondre à un double défi, intensifier la production grâce à l'agroforesterie. En Ligne TCS Tech. Cult. simplifiées), 47. https://www.agrooof.net/agrooof_ressources/presse_2008/tcs_47_agroforesterie.pdf
- LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, 2014.
- MAA, 2013. Le projet agro-écologique pour la France.
- Martin, A., 2013. Le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) : la mise en réseaux comme levier de l'innovation en agriculture. (Synthèse No. 65). CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Paris.

- Ministère de l'agriculture et l'alimentation, 2015. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE Pour le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers.
- Muller, P., 2000. La politique agricole française : l'État et les organisations professionnelles. *Économie Rurale* 255, 33–39. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5153>
- Neveu, É., 2015a. Sociologie politique des problèmes publics, Collection U.
- Palier, B., 2010. Path dependence (Dépendance au chemin emprunté), in: Dictionnaire des politiques publiques, Références. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), Paris, pp. 411–419.
- Parlement européen et du Conseil, 2013. Règlement de développement rural PAC 2014/2020.
- Rosanvallon, P., 2006. Le modèle politique français la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours, [Nouvelle édition]. ed, Points 354.
- Santiago-Freijanes, J.J., Pisanelli, A., Rois-Díaz, M., Aldrey-Vázquez, J.A., Rigueiro-Rodríguez, A., Pantera, A., Vityi, A., Lojka, B., Ferreira-Domínguez, N., Mosquera-Losada, M.R., 2018. Agroforestry development in Europe: Policy issues, EL SEVIER.
- Soltner, D., 1975. L'Arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rurale, 2 éd., Collection Sciences et techniques agricoles. Collection Sciences et techniques agricoles, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
- Deldreuve, V., Candau, J., 2014. Produire des inégalités justes ? *Sociologie*. *Sociologie* 5, 136.

Annexes :

Annexe 1 : Commune bretonne ayant connu l'un des premiers remembrements dès 1962.

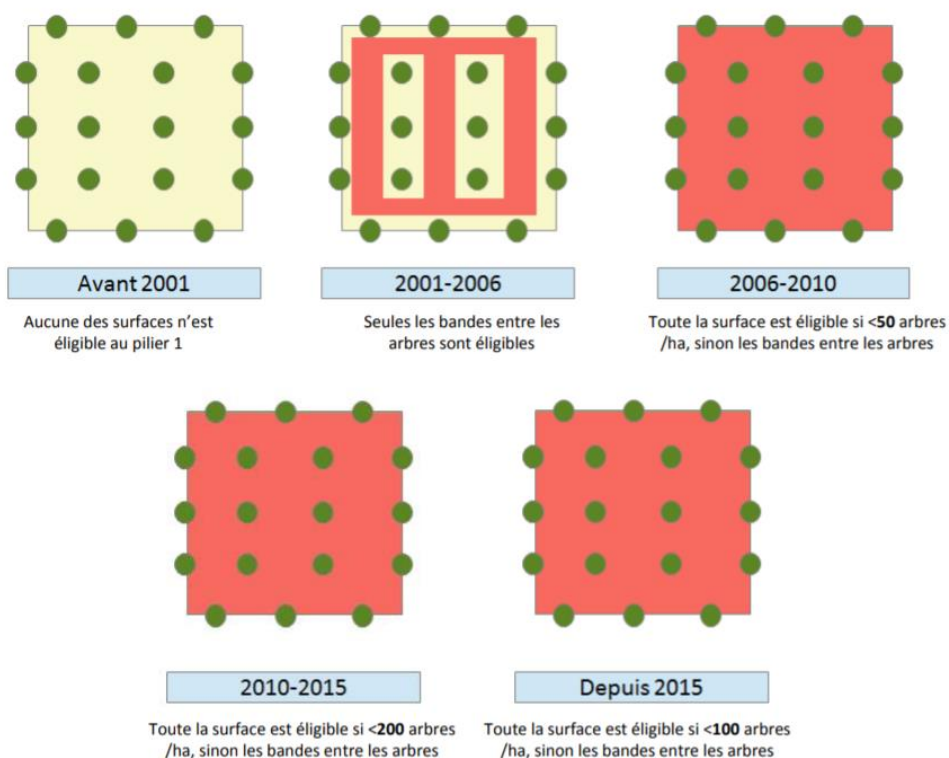
1949

2015



30

Annexe 2 : Évolution de la prise en compte de l'agroforesterie dans la PAC (source Yousri Hannachi APCA)

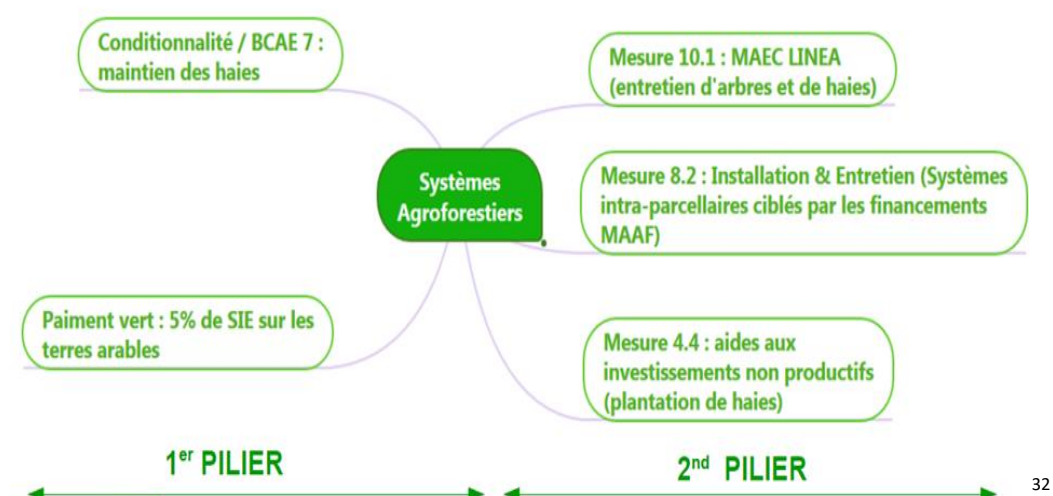


31

³⁰ <https://remonterletemps.ign.fr/>

³¹ Yousri Hannachi chargé de missions Forêt-Agroforesterie & Territoires, Chambres d'agriculture France (APCA)

Annexe 3 : Dispositif agroforestier de la PAC (2014-2020)



32

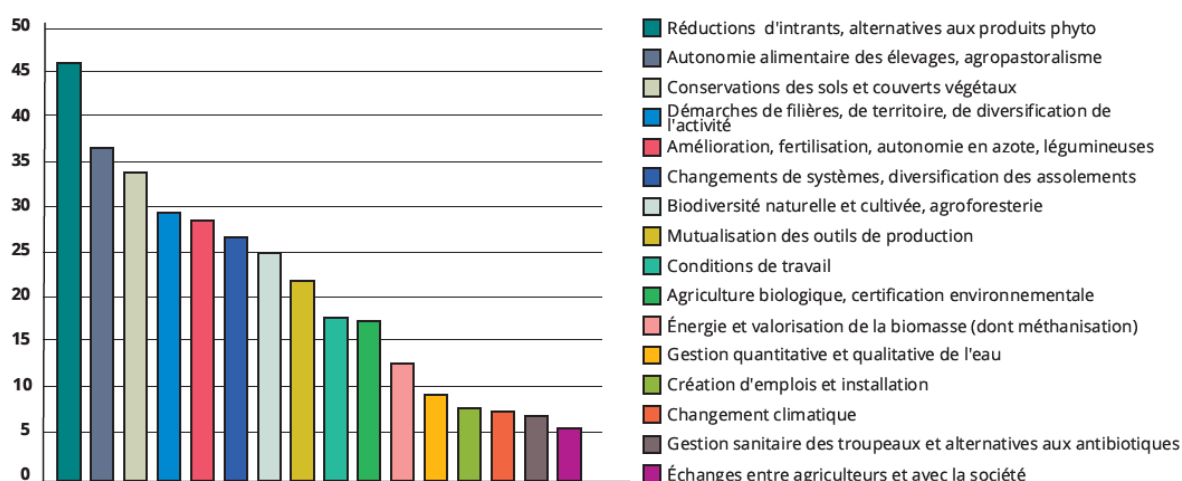
Annexe 4 : Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Quelles sont les thématiques de travail des GIEE ?

→ En moyenne, les GIEE travaillent sur 4 thématiques différentes, ce qui indique une importante transversalité des approches, à la base de la démarche agro-écologique.

→ La thématique la plus fréquemment citée est la réduction d'intrants et le recours aux alternatives aux produits phytos (46 %) suivie de l'autonomie alimentaire des élevages et agropastoralisme (37 %) et de la conservation des sols et couverts végétaux (34 %).

Part des GIEE, en pourcentage, travaillant sur les thématiques listées

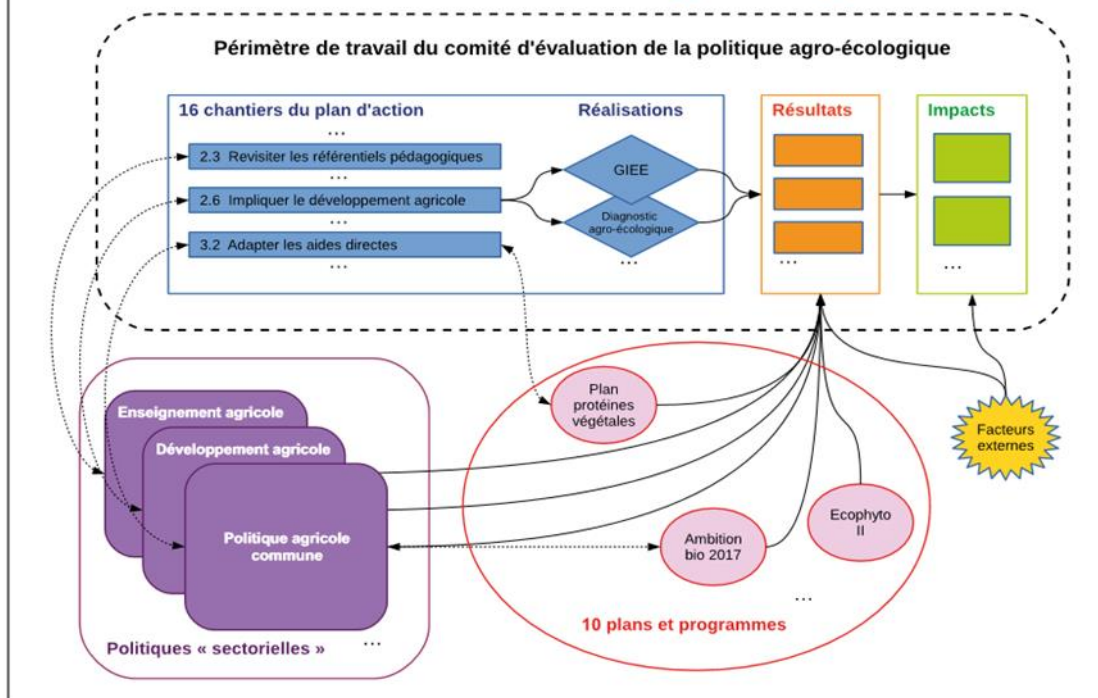


33

³² Émilie Cavaillès, adjointe au chef de bureau – questions transversales et systèmes herbagers – Bureau Aides aux zones défavorisées et à l'agroenvironnement (DGPE).

³³ <http://agriculture.gouv.fr/les-groupements-dinteret-economique-et-environnemental-giee>

Figure 1 - Représentation de l'articulation entre les politiques du ministère contribuant à l'agro-écologie



Source : Rapport d'avancement du comité d'évaluation, p. 12